AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1878
FR0000060451-OP011-AS04

26 octobre 2026

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

INSTALLUX S.A.

(Euronext Growth Paris)

1. Crédit Industriel et Commercial (« **CIC** ») a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société INSTALLUX (« la **Société** »), soit du 12 octobre 2026 au 23 octobre 2026 inclus, la société Financière CCE[1] (« l'**Initiateur** ») a acquis au prix unitaire de 492 € par action, 13 356 actions INSTALLUX sur le marché par l'intermédiaire de CIC CIB.

2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'Initiateur détient, en incluant les actions auto-détenues par la société INSTALLUX[2], directement, 269 335 actions INSTALLUX représentant autant de droits de vote, soit 96,16 % du capital et 95,91% des droits de vote théoriques de la Société.

3. La suspension de la cotation des actions INSTALLUX est maintenue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

[1] Société à responsabilité limitée de droit français détenue par le concert familial Canty (cf. D&I 218C1906 du 28 novembre 2018).
[2] Soit 688 actions INSTALLUX, représentant 0,25% du capital de la Société et assimilées en vertu des dispositions prévues à l'article L.233-9 I, 2° du code de commerce. Il est rappelé que les actions auto-détenues par la Société sont privées de droit de vote.